

# VILLAGES DU FUTUR

ENTRE DEUX ASSEMBLÉES !

LA DÉMARCHÉ RÉGIONALE «VILLAGE DU FUTUR» PERMET À ALISE DE BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN COLLECTIF DE PROFESSIONNELS PENDANT UN AN, POUR RÉFLÉCHIR COLLECTIVEMENT À L'AVENIR DU VILLAGE, ET À LA RURALITÉ DE DEMAIN.

**Première étape importante de cette ambitieuse démarche, l'assemblée intempestive du futur s'est tenue le dimanche 25 juillet 2021. Voici, chers et chères habitant.e.s d'Alise, ce qu'on peut en retenir et ce qui se prépare ensuite.**

## ASSEMBLÉE INTEMPESTIVE DU FUTUR

- 25 JUILLET 2021 -

COMPTE-RENDU CONDENSÉ

**Présents :** 45 habitant.e.s environ, trois salariées de la région (Marie-Laure, Adeline et Laurence) et deux représentants du collectif d'accompagnement (Nicolas et Pascal).

DÉROULÉ :

**1 - CETTE RÉUNION PROPOSAIT D'ABORD DE SE PLONGER, VIA LA PRÉSENCE DE DEUX VISITEURS DU FUTUR, DANS LE MONDE À VENIR, EN 2052.** Elle commençait ainsi par une série de questions - réponses portant sur : les évolutions dues au changement climatique, l'alimentation, les modes de déplacements, la gestion des déchets, la situation sanitaire, les loisirs, la démographie, l'égalité homme / femme....

Mais au-delà de ces sujets de fond, la fiction imaginée anticipait également d'importantes modifications quant à la gestion des communes. Suite à une à une véritable crise de la démocratie, la loi de 2047 aurait imposé la création d'Assemblées communales par village, sous deux ans. Faute de quoi la commune serait intégrée à la plus grande commune adjacente. Quelques précisions sont apportées par les deux visiteurs : la loi de 2047 demande de statuer sur plusieurs critères : qui siège à l'assemblée, la régularité, les domaines de compétences, l'engagement / la rémunération, le nombre de personnes, le processus de délibération, etc.

**2 - LE GROUPE A ENSUITE IMAGINÉ UNE ÉVENTUELLE ASSEMBLÉE COMMUNALE DE CE TYPE SI ELLE DEVAIT ÊTRE MISE EN PLACE À ALISE.**

Cette assemblée potentielle portait les caractéristiques suivantes (les participant.e.s n'étaient pas toujours d'accord) :

> **L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE EST CONSTITUÉE PAR L'ENSEMBLE DES HABITANT.E.S DU VILLAGE.** Un débat existe sur l'âge minimal pour en faire partie. Certains parlent de 16 ou 18 ans, d'autres voudraient une limite beaucoup plus basse, ou pas de limite.

> **CETTE ASSEMBLÉE PEUT DÉSIGNER UN GROUPE EXÉCUTIF PLUS RESTREINT,** 5% du village soit environ 15 habitants. Les membres de ce groupe exécutif sont tirés au sort à partir d'un panel représentatif des habitants (tranche d'âge, sexe...). Ils sont alors contraints de participer au groupe. Ces membres de l'exécutif sont renouvelés régulièrement (limiter ou d'interdire un renouvellement de mandat). Ils sont chargés de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée plénière (souveraine).

> **LES DÉCISIONS SONT PRISES À LA MAJORITÉ DES 2/3** (il faut au moins 67% de vote favorable pour accepter une proposition). A défaut, le vote d'une décision serait rediscuté et soumis à l'avis consultatif de l'assemblée plénière.

> Dans le cadre de la fiction, **LA PORTÉE RÉELLE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE ET DE SON GROUPE EXÉCUTIF N'A PAS ÉTÉ DISCUTÉE.** Son rapport avec le conseil municipal existant non plus.

> **L'ASSEMBLÉE (OU SON GROUPE EXÉCUTIF ?) SE RÉUNISSENT UNE FOIS PAR MOIS.** Certains trouvent ça trop fréquent.

> **LES SÉANCES SONT PUBLIQUES ET FILMÉES** (et diffusées).

- > **UN DISPOSITIF PERMET DE FAIRE REMONTER DES INFORMATIONS DE LA POPULATION VERS LES MEMBRES DU GROUPE EXÉCUTIF** : suggestions, demandes, avis...
- > **IL EST AUSSI IMPORTANT QUE L'ASSEMBLÉE COMMUNIQUE BIEN VERS LA POPULATION.** Il faut qu'elle puisse rendre des comptes.
- > **DES EXPERTS** peuvent être présents ou auditionnés lorsque les sujets le nécessitent.
- > **LES MEMBRES TIRÉS AU SORT PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT**, d'une formation au fonctionnement d'une telle assemblée ou des problématiques territoriales qu'elle doit traiter
- > **DU TEMPS EST DÉGAGÉ** pour que les « tirés au sort » puissent participer aux réunions.
- > **L'ASSEMBLÉE DOIT S'ADAPTER À DIFFÉRENTS MODES D'EXPRESSION** : donner la parole à chacun (participation des jeunes, des personnes timides...) via des techniques dédiées (petits papiers, ateliers...), veiller au temps de parole de chacun (pas de monopolisation des débats par 2/3 personnes).

**3 – DANS UN DERNIER TEMPS**, les participant.e.s ont commencé à évoquer les sujets qui devraient, selon elles et eux, occuper une potentielle assemblée communale dans les prochaines semaines / prochains mois :

- > **URBANISME ET PATRIMOINE** : Comment préserver le patrimoine et les usages contemporains, et notamment l'isolation thermique par exemple ? Y a-t-il du foncier disponible sur la commune ? Peut-on participer à l'élaboration des documents d'urbanisme ? Quel dialogue possible avec l'Architecte des Bâtiments de France ?
- > **L'AVENIR DE L'HÔPITAL** : Une partie des bâtiments sont aujourd'hui fermés alors même qu'ils sont en bon état et faciles d'accès. Il y a un risque d'apprendre un jour que l'hôpital est vendu. Peut-on s'emparer de ce sujet ? En savoir plus ? Participer à « ce qui se trame ».
- > **L'ENVIRONNEMENT.**
- > D'autres sujets que nous n'avons pas eu le temps d'aborder...

L'assemblée se sépare en se proposant de diffuser ce présent compte-rendu et en se promettant une prochaine assemblée, autour des questions de fond, du développement du village, mais à partir des bases de fonctionnement ici imaginées.

**VERS UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE :**  
**DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021**  
**10H>16H À LA SALLE FÉLIX KIR.**

**Cette assemblée vise à constituer collectivement des pistes de travail pour le développement de la commune, en considérant les futurs possibles, et en décrivant les modalités de leurs mise en œuvre.**

**D'ICI LÀ, NOUS LANÇONS UN RECENSEMENT DE L'ENSEMBLE DE VOS IDÉES, RÊVES, PISTES ET PROJETS POUR LA TRANSITION DU VILLAGE.** Vous pouvez dès aujourd'hui, et jusqu'à fin octobre, contribuer à cet inventaire... (que nous avons commencé lors des Idéalisés, avec la résidence de PPP puis pendant la première assemblée en juillet dernier) en nous proposant vos projets pour le village, plus ou moins aboutis ou concrets, par mail ([ntinet@lafabriquedulieu.com](mailto:ntinet@lafabriquedulieu.com)), par téléphone (Pascal - 07 66 31 75 58), ou par courrier, directement déposé à la mairie.

**UNE FOIS TOUTES CES IDÉES RECENSÉES ET SYNTHÉTISÉES, NOUS VOUS PROPOSERONS UN SONDAGE** (courant novembre) pour hiérarchiser et choisir une dizaine de projets parmi la diversité des idées proposées.

Puis, **rendez-vous le dimanche 28 novembre à 10h à la Salle Felix Kir** pour approfondir les dix pistes choisies et préparer les présentations qui serviront pour l'assemblée de l'après-midi. Le collectif sera également présents sur place la veille pour dégrossir des dossiers complexes ou accompagner la précision d'envies trop larges.

Le midi, nous proposons un pique-nique partagé. Chacun apporte quelque chose à manger. À partir de 14h, nous reprenons l'assemblée, cette fois-ci en format plénière, selon de nouvelles règles de fonctionnement proposées (temps de parole limité, moyens d'expressions pour les plus timides, etc) . Les dix projets seront défendus par dix porte-paroles provenant des commissions du matin. **Nous échangerons sur les idées et tenterons, via un vote préférentiel, de définir des priorités parmi ces projets.** Certains de ces projets, pourront pas la suite être accompagnés et développés par le collectif d'accompagnement et les habitants volontaires.

**À votre service,**  
**Collectif d'accompagnement Village du Futur**  
 (Nicolas, Laurence, Noémie, Pascal, Fanny, Georges, Léo)

